

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 6 juillet 2026 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lyne Robichaud
Normand Thibault
Guylaine Chouinard
Hilaire Dubé
Mario Chouinard

Absent: Raymond Pauzé

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-07-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Hilaire Dubé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2026 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 juin 2026.
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Rapport semestriel
6. Débats :
 - 6.1 Désignation des signataires
 - 6.2 Voirie municipale
 - 6.2.1 Travaux municipaux
 - 6.2.2 Fauchage en bordure de routes
 - 6.3 Entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la conversion des luminaires de rues au DEL
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026

2026-07-02

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2026.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

2026-07-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 juin 2026.

4. **RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE**

Les recettes du mois totalisent 112 745,80 \$ réparties comme suit : taxes municipales 46 524,31 \$; vente timbres et revenus Postes Canada 134,16 \$; permis émis 145,00 \$; enregistrement et médailles chiens 195,00 \$; tenant lieu de taxes – terres publiques 2 951,00 \$; tenant lieu de taxes – école primaire 3 785,00 \$; contribution volontaire vente bancs d’église 85,00 \$; péréquation 58 711,00 \$; location de salle 150,00 \$; versement d’intérêts 2026 FQM Assurances 65,33 \$. Le solde à la caisse populaire est de 218 602,67 \$

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 juin 2026

Le solde au relevé de compte en date du 30 juin 2026	223 646,52 \$
Plus dépôt en circulation	1 562,41 \$
Moins chèques en circulation	4 357,73 \$
Moins erreur inst, financière – Taxes Ste-Félicité Matane	-784,40 \$
Total	220 066,80 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	220 599,78 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	26,40 \$
Frais de banque / emprunt temporaire	807,58 \$
Ristourne	-405,74
Frais de banque / frais d’utilisation	18,25 \$
Frais de banque / frais fixes d’utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-532,98 \$
Solde au grand-livre après ajustements	220 066,80 \$

2026-07-04 Il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement d’accepter la conciliation bancaire du 30 juin 2026.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés :15 348,52 \$	Comptes payés : 2 071,37 \$
Remise fédérale : 3 260,50 \$	Remise provinciale : 9 742,63 \$

2026-07-05 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 6 juillet 2026, dont une copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 36 383,91 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu’il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 6 juillet 2026 Julie Bélanger, dir. gén. et gref.-très.

5. RAPPORT SEMESTRIEL

Une copie du premier rapport semestriel 2026 est remise à chaque membre du conseil. La greffière-trésorière en fait une lecture sommaire.

2026-07-06

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter tel que présenté le premier rapport semestriel 2026.

6. DÉBATS

6.1 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

2026-07-07

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'autoriser monsieur Alphé St-Pierre, maire, ou monsieur Mario Chouinard, maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, les chèques ou tout autre effet bancaire conjointement avec la directrice générale / greffière-trésorière, madame Julie Bélanger ou l'adjointe administrative, madame Kimberley Thibault-Joncas. Que cette résolution remplace la résolution numéro 2013-11-06.

6.2 VOIRIE MUNICIPALE

6.2.1 Travaux municipaux

On confirme le début des travaux de préparation du chemin pour le traitement de surface double au rang Taché Ouest le mercredi 15 juillet prochain.

Mandat FQM – Document d'appel d'offres de déneigement des chemins municipaux

2026-07-08

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la FQM pour la rédaction d'un document d'appel d'offres de déneigement, honoraires estimés à 7 000,00 \$ avant taxes, pour les activités proposées soient : - rédaction d'un devis administratif ; - rédaction d'un devis technique ; réponse aux questions et rédaction d'addendas ; analyse de la conformité administrative et technique ; rédaction d'une recommandation ; publication sur SÉAO.

6.2.2 Fauchage en bordure de routes

2026-07-09

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'autoriser le fauchage en bordure de routes.

6.3 ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « **FQM** ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation, la conception, le financement et les services écoénergétiques (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE Ainsworth inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM (ci-après le « **Contrat Cadre** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu de Ainsworth inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une analyse d'opportunité datée du 27 mai 2026 permettant de connaître l'estimation des coûts de projet, le potentiel d'économie d'énergie, ainsi que la PRI simple et composée (ci-après l'**Analyse d'opportunité** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité est satisfaite des conclusions de l'Analyse d'opportunité et souhaite confirmer la faisabilité technico-économique de l'Analyse d'opportunité et en raffiner le contenu par la réalisation d'une étude de faisabilité par Ainsworth inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Ainsworth inc. ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre, la Municipalité de Sainte-Félicité doit conclure une entente avec la FQM ;
CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Félicité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat Cadre ;

2026-07-10

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité participe à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat Cadre et, à cette fin, y adhère ;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat Cadre comme si elle avait contracté directement avec Ainsworth inc. ;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaisse que la FQM recevra, directement de Ainsworth inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3 % sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes ;

QUE monsieur Alphé St-Pierre, maire, et madame Julie Bélanger, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Félicité, l'entente en annexe à la présente résolution ;

QUE monsieur Alphé St-Pierre, maire et madame Julie Bélanger, directrice générale, soient autorisés à requérir la réalisation pour le compte de la Municipalité de Sainte-Félicité, d'une étude de faisabilité conformément à l'Appel d'offres ;

QUE monsieur Alphé St-Pierre, maire, et madame Julie Bélanger, directrice générale, ou toute personne qu'ils désignent soient autorisés à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM ou de l'Appel d'offre ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

7. CORRESPONDANCE

2026-07-11

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 07-2026 du 6 juillet 2026.

ADMQ – Colloque de zone

2026-07-12

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 16 et 17 septembre prochains à Saint-Jean-Port-Joli au coût de 170 \$ plus taxes applicables. Il est de même résolu d'autoriser les frais de déplacements.

8. VARIA

Aucun point ajouté.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

2026-07-13

Il est proposé par Hilaire Dubé, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h59.

Maire

Directrice générale/greffière-trésorière